

RAPPORT DE GESTION 2017



L'avenir des parkings est étroitement lié à celui de la voiture, à celui des transports publics, et à l'évolution de la société en générale. Le télé-travail, le covoiturage, l'auto-partage sont déjà en train de modifier durablement notre relation à la voiture. Dès lors, la « guerre des transports » est-elle inévitable ? Nous croyons plutôt qu'il faut dès aujourd'hui penser en terme de « comodalité » définie comme « le recours efficace à différents modes de transport isolément ou en combinaison dans le but d'obtenir une utilisation optimale et durable des ressources »*. Il ne s'agit plus d'opposer les modes de transport les uns aux autres mais plutôt de trouver un optimum en tirant parti des espaces de pertinence des différents modes et de leurs combinaisons. C'est cette vision que nous avons voulu imager, avec une pointe d'humour, dans notre rapport annuel.

*Source: Livre blanc sur les transports, Commission européenne.

Sommaire

Message du Président du Conseil de Fondation	2
Message du Directeur Général	3
Organes statutaires	6
Organisation	8
Activités en chiffres	12
Travaux & Planification	20
Exploitation	22
Administration & Finances	23
Service du Stationnement	24
Systèmes d'Information	25
Focus: Gazomètres – premier parking de compensation de Genève	28
Etats financiers consolidés	32
Rapport de l'Organe de révision	66

Message du Président du Conseil de Fondation



La Fondation des Parkings confirme son rôle majeur pour le développement de la mobilité à Genève.

Grâce au professionnalisme de ses équipes, ainsi qu'à son excellente santé financière, la Fondation est une réelle force de proposition pour tous les projets de parkings et de gestion des places en voirie.

Si nous voulons que les modes de transports cohabitent en bonne intelligence, nous devons offrir des possibilités de parkings toujours plus importantes. Le transfert de la voiture aux transports publics aux portes du canton, la possibilité pour les visiteurs de pouvoir parquer leurs véhicules au plus proche des centres d'intérêts, l'accroissement des places habitants, tels sont les défis permanents auxquels fait face la Fondation.

La Fondation des Parkings est, pour Genève, une véritable entreprise, à l'expertise reconnue et la capacité confirmée d'innover dans les missions qui lui sont confiées.

Le contrôle du stationnement sur la voie publique est une de ses missions. Il se réduit souvent, pour le citoyen, à l'image de l'agent verbalisateur. Il faut donc rappeler qu'aujourd'hui encore, plus de 60 % des utilisateurs de places en voirie ne paient pas leur stationnement. Pourtant, le bon usage des places disponibles dans les rues permet un meilleur accès aux activités quotidiennes nécessaires à la vie de chacun. Si la Fondation s'est dotée de nouveaux outils de contrôle, plus performants, comme la *Scan Car*, c'est bien pour inciter les automobilistes à payer et respecter

le temps d'utilisation d'un espace partagé par de nombreux usagers.

Le dynamisme de la Fondation en matière de construction de parkings n'est plus à démontrer. A peine celui des Gazomètres terminé que s'ouvrait déjà le chantier du parking de la gare de Chêne-Bourg, qui offrira pas moins de 500 places aux usagers du CEVA, des commerces et aux habitants. Sans oublier les vélostations, à commencer par celle de Lancy-Pont-Rouge, dont les travaux débiteront en 2018.

Dans sa stratégie de développement, la Fondation des Parkings est attentive à toutes les opportunités qui lui permettront d'augmenter son inventaire de parkings, tant P+R que publics. Elle s'implique très en amont dans les projets de l'Etat et des collectivités publiques, afin de concrétiser au maximum ses objectifs. Elle est également une force de proposition active pour de nouveaux projets de construction ou d'acquisition d'ouvrages.

En tant que Président, je tiens à féliciter la Direction et les collaborateurs pour leur motivation et leur engagement, ainsi que le Conseil de Fondation qui soutient activement les projets et l'activité de l'entreprise dans un esprit convivial et constructif.

Antoine de RAEMY

Message du Directeur Général



La gestion des macarons a représenté un défi majeur pour les équipes administratives, avec, en particulier, l'introduction d'un nouveau critère d'attribution, mis en place dans un délai serré et ce, parallèlement aux travaux de préparation du futur « portail clients » qui permettra, dans un avenir proche, d'acheter et renouveler ce droit de stationnement annuel directement en ligne.

Créé fin 2017, le département des Systèmes d'Information a pour mission de mettre en oeuvre la stratégie de la Fondation des Parkings en matière d'offre numérique, d'outils informatiques et de gestion de projets. A cet égard, la base de données C³, entièrement développées à l'interne, est exemplaire. Cet outil versatile, qui centralise tous les droits de stationnement gérés par la Fondation sur le canton de Genève, permet de se profiler comme un partenaire à l'expertise reconnue en matière de solutions de gestion et de contrôle du stationnement, au-delà des frontières cantonales.

Toutes ces réalisations, « matérielles » et « immatérielles », concrétisent la volonté de la Fondation des Parkings de développer et d'innover au service de la mobilité du canton.

L'année s'est terminée par d'excellents résultats financiers; ils permettent d'envisager les prochains gros chantiers avec sérénité. Derrière cette bonne santé, on détecte toutefois l'émergence de changements et de nouveaux comportements en matière de mobilité. Les modèles évoluent, la Fondation des Parkings y sera attentive.

Jean-Yves GOUMAZ

L'année 2017 a commencé par l'inauguration officielle du parking des Gazomètres et s'est achevée avec le début du chantier du parking de la future halte CEVA de Chêne-Bourg. Durant cette année, la Fondation des Parkings a, notamment, obtenu de nouveaux mandats de gestion, y compris de parkings privés, augmenté le nombre de P+R journaliers, renforcé son offre de stationnement pour les deux-roues motorisés et créé un abonnement multi-parking motos. Elle a triplé son offre de places de recharge pour les véhicules électriques et mené à bien d'importants travaux de rénovation dans plusieurs grands ouvrages, offrant ainsi à ses clients des parkings plus agréables, plus lumineux et plus performants au niveau énergétique.

Par ailleurs, la Fondation a obtenu la distinction *European Standard Parking Award (ESPA) 2017* pour quatre de ses parkings, reconnaissance de la qualité des installations et des services fournis par les équipes d'exploitation.

Sur la voie publique, en Ville de Genève, plus de 100 horodateurs de dernière génération ont été installés en quelques semaines. Depuis février 2018, ces appareils connectés ne délivrent plus de ticket. Le Service du Stationnement (SDS) a su accompagner ce changement technologique avec souplesse et professionnalisme, tout en tenant compte de certains usagers peu habitués aux nouveautés dans ce domaine.

Pour le SDS, 2017 a été marquée par la mise en place de solutions métier permettant l'intégration de nouvelles technologies de contrôle, en particulier celle de type *Scan Car*.

↑ SORTIE SECOURU

SORTIE

SORTIE

↑ SORTIE ↑

CHANGE MIGROS

MIGROS

OS



Organes statutaires

Le Conseil de Fondation

Membres désignés par le Conseil d'Etat, représentant l'Etat:

M.	de RAEMY Antoine	Président
M.	ODIER Jean-Marc	Vice-président
Mme	CHATELAIN Elisabeth	
M.	de SAUSSURE Nicolas	
Mme	HARDYN Nathalie	
M.	LEUBA Dominique	

Membres désignés par le Conseil administratif de la Ville de Genève, représentant celui-ci:

M.	MINO Jacques	
M.	PAGANI Rémy	Maire

Membre désignée par l'Association des Communes Genevoises, représentant celle-ci:

Mme	KAST Carole-Anne	Maire de la Ville d'Onex
-----	------------------	--------------------------

Membres de chaque parti représenté au Grand Conseil, désignés par celui-ci:

M.	BERTHET Jean	Parti Socialiste
Mme	CASUTT-ETTER Martine	Parti Démocrate Chrétien
M.	FLURY Christian	Mouvement Citoyen Genevois
M.	GAUTHIER Pierre	Ensemble A Gauche
M.	MIFFON Claude	Parti Libéral Radical
M.	NIDEGGER Yves	Union Démocratique du Centre
M.	RINALDI Daniel	Les Verts

Le Conseil de Fondation s'est réuni à quatre reprises en 2017.

Le Bureau

Le Bureau du Conseil de Fondation, conformément aux articles 8 à 12 des statuts, est composé de:

M.	de RAEMY Antoine	Président
M.	ODIER Jean-Marc	Vice-président
M.	MIFFON Claude	Secrétaire
Mme	CHATELAIN Elisabeth	
M.	RINALDI Daniel	

Le Bureau du Conseil de Fondation a tenu onze séances en 2017.

L'organe de révision

Dans sa séance du 13 mars 2017, et conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil de Fondation a mandaté BDO SA en tant que contrôleurs aux comptes pour l'exercice 2017.

La Direction de la Fondation des Parkings

M.	GOUMAZ Jean-Yves, Directeur Général
M.	BERTOSSA Stéphane, Directeur Administration & Finances
M.	DRÊME Laurent, Directeur Travaux & Planification
M.	MASCALI Gaëtan, Directeur Service du Stationnement
M.	ZUBER Damien, Directeur Exploitation

Organisation

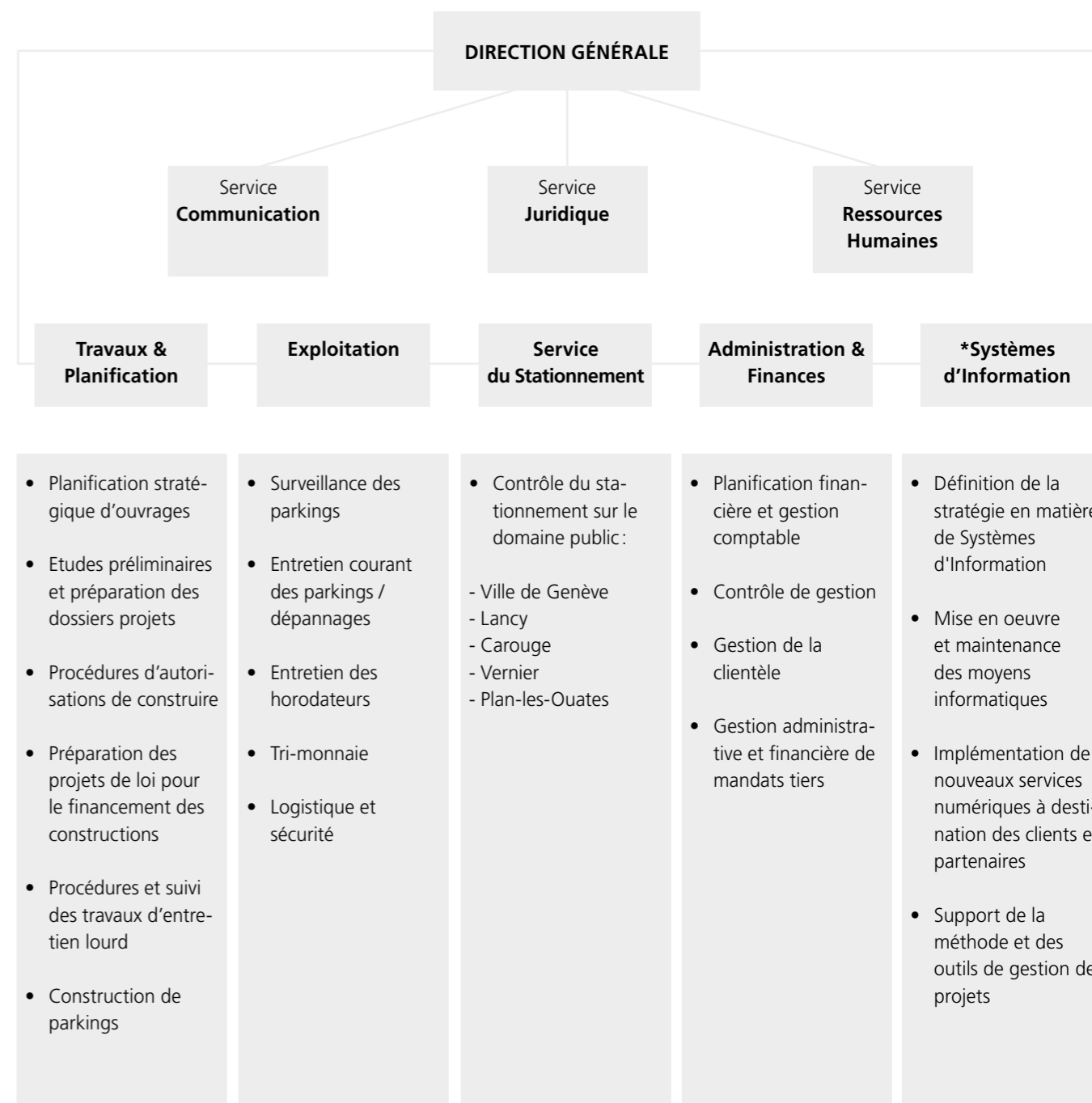
L'effectif du personnel de la Fondation des Parkings, au 31 décembre 2017, était de 160 personnes, dont 5 apprentis (2016: 165 personnes), soit:

Direction Générale	5 personnes	(5 en 2016)
Travaux & Planification	3 personnes	(3 en 2016)
Exploitation	36 personnes	(35 en 2016)
Service du Stationnement	83 personnes	(91 en 2016)
Administration & Finances	19 personnes	(18 en 2016)
Apprentis	5 personnes	(5 en 2016)

Services	Communication	1 personne	(1 en 2016)
	Informatique	4 personnes	(3 en 2016)
	Juridique	1 personne	(1 en 2016)
	Projets	1 personne	(1 en 2016)
	Ressources Humaines	2 personnes	(2 en 2016)

La Fondation des Parkings a reçu pour l'année 2017 le label « 1+ pour tous ». Ce label distingue les entreprises qui recrutent, à compétences égales, des personnes au chômage ou en recherche d'emploi et s'engagent ainsi en faveur de l'intégration par le travail à Genève.

La Fondation des Parkings, entreprise formatrice, est activement engagée dans la formation d'employés de commerce CFC. Elle offre à ses apprentis une formation et un suivi de qualité, afin de les préparer à l'obtention de leur certificat fédéral ainsi qu'à leur entrée dans la vie professionnelle.



*Nouveau département.



Activités en chiffres

Parcs relais en exploitation : 21

P+R	Places Voitures	Places Motos	Places Vélos	Abonnements
Balexert	300			279
Bernex	339	26	72	355
Bout-du-Monde	74			52
Cern	100			111
Etoile	561		76	549
Frontenex	27			18
Gare de Meyrin	62			3
Genève-Plage	904		101	995
Ikea	100			41
Les Mouilles	102			20
Meyrin-Gravière	49			36
Moillesulaz	387			493
P26	200			104
P47	50			4
Pré-Bois	209		30	29
Sécheron	412	67	58	73
Sous-Moulin	895		64	1'062
Tuileries	52			35
L'Uche	50			49
Versoix	78			29
Voie Centrale	197		36	195
Total	5'148	93	437	4'532

Parkings pour habitants et parkings publics : 48

Parkings	Places Voitures	Places Motos	Places Vélos
Parkings appartenant à la Fondation			
Alpes	285	32	–
Coudriers	113	–	–
Gazomètres	201	26	10
Grandes-Communes	302	12	–
P48	1'850	–	–
Prieuré	567	13	–
Saint-Antoine	465	47	5
Tilleuls	405	7	–
Vengeron	35	–	–
Vieux-Moulin	186	20	–
Total	4'409	157	15
Parkings de tiers			
Arbères	630	45	–
Centre Communal de Carouge	248	–	–
Champel Park	92	–	–
Cornavin	841	128	–
David-Dufour	399	69	–
Ernest-Ansermet	592	102	–
Fontenette	116	–	–
Hepia	187	–	–
Hôtel des Finances	332	87	64
Lombard	734	125	–
Montagne Centre	63	–	–
Nations	1'182	–	–
Octroi	297	–	–
Plainpalais	771	40	–
Sardaigne	323	–	–
Skylab	147	2	–
Tribune de Genève (abonnements)	200	–	–
Uni-Dufour	184	32	53
Uni-Mail	172	36	–
Vergers	438	19	–
Gitana (télégestion)	71	5	–
Maison Internationale de l'Environnement (télégestion)	29	–	–
Meyrin Village (télégestion)	110	–	–
Palexpo P12 (télégestion de nuit)	1'500	–	–
Télécabine de Vercorin (télégestion de nuit)	200	–	–
Ville d'Onex (télégestion de nuit, 9 parkings)	572	–	–
Ville de Sion (télégestion, 2 parkings)	1'220	–	–
Vélostation CFF	–	–	148
Vélostation Montbrillant	–	–	336
Total	11'650	690	601

Parkings privés de l'Etat de Genève

Les parkings privés de l'Etat de Genève sont destinés principalement au personnel des établissements et services publics.

Secteurs	Nombre de parkings	Nombre de places
Hyper-centre	7	137
Centre-ville	15	865
Ville	35	1'522
Ville-périphérie	13	690
Périphérie	27	1'160
Total	97	4'374

Mobility

12 parkings gérés par la Fondation offrent 78 places pour véhicules Mobility.

Emplacements	Nombre de places
Alpes	2
Cornavin	21
P+R Etoile	2
Gazomètres	9
P+R Les Mouilles	3
Lombard	4
P+R Moillesulaz	1
Octroi	6
Plainpalais	11
Saint-Antoine	10
Sardaigne	5
Uni-Mail	4
Total	78

Bornes de recharge pour véhicules électriques

18 parkings gérés par la Fondation offrent 134 places pour véhicules électriques.

Parkings	Nombre de places
Alpes	4
Battelle	1
Cornavin	12
David-Dufour	4
Ernest-Ansermet	4
P+R Etoile	12
Gazomètres	6
P+R Genève-Plage	12
Hepia	4
Hôtel des Finances	5
Lombard	8
P+R Moillesulaz	6
Plainpalais	12
Saint-Antoine	12
P+R Sécheron	12
P+R Sous-Moulin	12
Uni-Dufour	4
Uni-Mail	4
Total	134

Equipements sur la voie publique

Horodateurs

- Ville de Genève
- Lancy
- Carouge

Bornes escamotables

- Vieille-Ville de Genève

Mâts Info-Parkings

- Ville de Genève
- Carouge

Gestion des macarons

Macarons en Ville de Genève

Depuis 1988, la Fondation des Parkings gère les macarons « habitants » et « entreprises » en Ville de Genève. Le bénéfice de cette activité lui revient intégralement. Il est destiné à la construction et à l'exploitation de parcs relais (P+R) et de parkings pour habitants. Par rapport à 2016, les macarons « habitants » enregistrent une baisse de 8.97 %, due notamment à l'introduction de critères plus stricts d'attribution, et les macarons « entreprises » une baisse de 5.04 %, soit une diminution de 8.60 % sur le total des macarons vendus.

Ville de Genève – nombre de macarons au 31 décembre 2017

Zones		Habitants	Entreprises	Total
Acacias	O	603	48	651
Champel	G	1'818	170	1'988
Cité Vieusseux	Q	1'512	95	1'607
Cluse	H-HB-HC	2'229	144	2'373
Eaux-Vives	D	1'984	241	2'225
Florissant	F	1'416	85	1'501
Grand-Pré/St-Gervais	K-KA	2'043	138	2'181
Jonction-Bastions	I-IC	1'663	96	1'759
Nations	M	661	27	688
Pâquis/St-Gervais	L-LA	1'357	164	1'521
Petit-Saconnex	P	1'037	144	1'181
St-Jean/St-Gervais	J-JA	1'944	101	2'045
Sécheron	N	156	14	170
Tranchées-Rive/Cité	E-EB-C	1'628	538	2'166
Vieille-Ville	B-BB**	575	218	793
Total		20'626	2'223	22'849

** B = rues résidents; BB = rues piétonnes

Macarons dans les communes

Pour remédier au phénomène des « voitures ventouses » et mieux gérer l'utilisation du domaine public communal par les pendulaires, plusieurs communes ont décidé de mettre en place des zones bleues à macarons.

Communes – nombre de macarons au 31 décembre 2017

Communes	Date d'introduction	Habitants	Entreprises	Total
Lancy	01.05.2011	2'521	108	2'629
Vernier (43A)	01.10.2012	961	29	990
Vernier (43B)	01.05.2013	423	12	435
Chêne-Bourg	01.10.2012	453	50	503
Plan-les-Ouates	01.10.2012	425	57	482
Carouge	01.01.2013	2'535	387	2'922
Onex	01.03.2013	1'400	41	1'441
Chêne-Bougeries	01.10.2013	430	21	451
Thônex	01.05.2014	263	10	273
Meyrin	02.06.2014	1'009	47	1'058
Hermance	01.02.2016	174	12	186
Jussy	01.03.2016	14	0	14
Cologny	01.02.2017	51	12	63
Confignon-Village	01.07.2017	99	12	111
Cressy (Confignon-Bernex)	01.07.2017	151	6	157
Versoix	01.09.2017	227	22	249
Total		11'136	826	11'964

Macarons multizones

En 2017, 17'219 macarons multizones « Tout public » ont été délivrés aux visiteurs contre 19'912 en 2016, soit une baisse de 13.52 %.

En 2017, 137'232 macarons multizones « Plus » ont été délivrés aux professionnels (camionnettes outils, intervention d'urgence, approvisionnement de chantier) contre 136'519 en 2016, soit une augmentation de 0.52 %.



Les macarons multizones « voitures en libre-service » permettent aux entreprises proposant un système de véhicules en libre-service de stationner sans limite de temps sur le domaine public, là où la réglementation le permet. Actuellement, 100 voitures de l'entreprise *Catch a Car* bénéficient de ce macaron, créé en 2016.

← SORTIE DE →



↑ Avenue du Mail

↑ Avenue du Mail



Travaux & Planification

Projets de nouveaux ouvrages

Parkings en projet ou à l'étude

P+R de Bachet-de-Pesay (Bachet-Gui)

La Fondation des Parkings a travaillé avec l'Etat au projet du PLQ qui sera déposé en 2018. Ce PLQ prévoit 300 places P+R et 450 places pour les nouveaux logements. Plusieurs variantes ont été étudiées, avec et sans mutualisation. Les choix seront faits en 2018. Le démarrage des travaux est prévu début 2020, pour une mise en service en 2022.

Parking Trèfle-Blanc

Le projet prévoit la construction d'un parking souterrain de 1'200 places sur le même site que celui du projet de la nouvelle patinoire de Genève. Les études menées en 2017 ont permis de déterminer les plans de base du parking et de ses rampes d'accès. Il restera à définir les conditions de renforcement des structures porteuses du parking, lorsque l'ouvrage à supporter, en principe la patinoire, sera définitivement connu.

Parking de l'Ecoquartier de la Jonction « Parking des Gazomètres »

Les travaux du parking, démarrés en octobre 2015, se sont terminés début 2017. Le parking a été inauguré le 3 avril et ouvert au public en mai. Les deux niveaux « public » et « privé », offrant 320 places de stationnement, sont en exploitation. Les travaux de l'Ecoquartier devraient s'achever fin 2019.

Parking mutualisé de la future gare CEVA de Chêne-Bourg

Les 500 places du parking sont destinées aux futurs logements et centre commercial, aux besoins du quartier ainsi qu'aux utilisateurs de la gare CEVA. La Fondation des Parkings a lancé le premier appel d'offres pour la construction de ce parking fin février, afin de choisir l'entreprise chargée de la réalisation des terrassements et des travaux spéciaux. L'adjudication a été faite en juin. Le consortium Marti-Piaso a remporté le marché. Fin juillet, l'autorisation de construire est rentrée en force. Le chantier a démarré en septembre.

Pendant les 4 premiers mois, la Fondation a pu coordonner ses travaux avec ceux du chantier CEVA voisin et réaliser les premières parois moulées côtés Est et Ouest. La totalité des parois sera terminée en mars 2018. Les prochains appels d'offres prévus concernent les travaux de béton armé, d'électricité, de ventilation et des installations sanitaires. La mise en service du parking est agendée pour mi-2020.

Parking des Alpes

La Fondation des Parkings projette de démolir l'actuel parking des Alpes de la rue Talberg, devenu vétuste et inadapté aux véhicules et aux normes, et de reconstruire un ouvrage enterré sous la place des Alpes. Les études menées en 2017 ont permis d'établir la faisabilité de trois variantes et de déterminer la capacité maximale acceptable par le réseau extérieur. La variante la plus pertinente a été proposée par la Fondation à l'Etat et à la Ville. Ceux-ci devraient se prononcer début 2018.

Vélostation de la gare de Pont Rouge

Cette future vélostation permettra d'accueillir 1'250 vélos sur le site de la gare CEVA de Pont Rouge. L'autorisation de construire est en force depuis le 1^{er} mars 2017. Suite à un appel d'offres, le marché public du mandat d'étude et de suivi d'exécution a été attribué au Bureau Perreten & Milleret.

L'avant-projet a été développé en coordination avec les autres projets et ouvrages du site, notamment les nouvelles gares CEVA, les projets d'immeubles de CFF Immobilier et de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), le projet de centrale de chauffage géothermique, le projet de boucle de rebroussement pour les bus et les projets d'aménagements de surface définis par l'Etat et la commune de Lancy. Le projet d'exécution et les appels d'offres aux entreprises seront effectués en 2018. Le démarrage des travaux est prévu début 2019, pour une mise en service à l'automne 2019.

Rénovations et aménagements

Electromobilité

La Fondation a mis en service 97 bornes connectées, réparties dans 18 parkings publics, qui viennent s'ajouter aux 37 bornes préexistantes. Celles-ci sont progressivement remplacées par des bornes de nouvelle génération. Les 134 points de recharge permettent de répondre à une demande grandissante.



Borne de recharge électrique

Parkings de la Fondation Parking des Tilleuls

Les plafonds, les gaines de ventilation, les murs et les piliers ont été entièrement repeints et les éclairages remplacés. Ces travaux ont permis d'augmenter la luminosité du parking tout en réduisant la consommation d'électricité.

Parking de Moillesulaz

Dans le cadre de la sécurisation des ouvrages, le parking de Moillesulaz a été équipé de portes automatiques pour les véhicules et de contrôles d'accès à l'entrée piétonne.

Parkings de l'Etat de Genève

Travaux d'assainissement des bétons et de rénovation du parking David-Dufour
L'important chantier, commencé en 2016, s'est poursuivi à bon train. Les travaux d'assainissement ont été réalisés dans tous les étages. L'intervention dans les rampes d'entrée et de sortie a été exécutée pendant l'été, le parking ayant été fermé pour réduire la durée de cette étape. Ainsi rénové, le parking a changé d'aspect et est beaucoup plus lumineux. La rénovation de cet ouvrage, construit en 1970, se poursuivra en 2018 par un changement complet de l'éclairage.

Parkings de la Ville de Carouge

La Ville de Carouge fait régulièrement appel à la Fondation des Parkings pour l'assister dans ses projets de construction et de rénovation de parkings. La Fondation a notamment collaboré avec le bureau d'architectes FrundGallina à la mise au point du système d'accès et de péage du parking souterrain de la route de Veyrier, dont les travaux de terrassement ont démarré fin 2017.

Economies d'énergie

En 2017, la Fondation des Parkings a réalisé une rénovation complète de l'éclairage dans les parkings de Genève-Plage, Tilleuls et Etoile, en remplaçant les luminaires vétustes et en fin de vie par des LED régulés via un système de détection de présence. Une économie d'énergie significative a été constatée dès la fin des travaux. Les kilowattheures économisés permettront d'obtenir des subventions « SIG éco21 » et « SEA » *Swiss Energy efficiency Auction*.

Des travaux similaires ont été effectués dans le parking de Plainpalais, qui passe ainsi en dessous du seuil de classification « grand consommateur électrique ».



David-Dufour

Exploitation

Nouveaux mandats

La Fondation des Parkings a obtenu le mandat d'exploitation du parking de Skylab à Plan-les-Ouates. Elle a également été mandatée pour la télégestion du parking de Meyrin-Village et celui de la télécabine de Vercorin.

Dans le cadre du mandat de gestion des parkings appartenant à l'Etat de Genève, la Fondation a repris la gestion de 5 parkings privés supplémentaires (153 places).

Nouveaux parkings

La Fondation des Parkings exploite les parkings des Arbères, des Gazomètres et du Vengeron, ouverts en 2017.

P+R journaliers

La Fondation a étendu son offre P+R journaliers à 2 parcs-relais supplémentaires: Voie Centrale et Pré-Bois. Inaugurée en 2014, la formule P+R Journalier, accessible sans abonnement ni condition, offre aux automobilistes une place de parking et un billet unireso Tout Genève valable une journée entière. Elle est désormais disponible dans 8 parkings (P+R Bernex, P+R Bout-du-Monde, P+R Gare de Meyrin, P+R Meyrin-Gravière, P+R Tuileries, P+R Champ Bossu, P+R Voie-Centrale et P+R Pré-Bois) totalisant plus de 1'000 places de stationnement. Une extension au parking P+R Sécheron est prévue d'ici le printemps 2018.

Deux-roues motorisés

La Fondation des Parkings met à disposition quelques 900 emplacements pour les deux-roues motorisés (2RM) dans les parkings publics et/ou accessibles aux visiteurs. Ces places bénéficient d'une tarification horaire avantageuse: CHF 1.– par tranche de 3 heures. En plus des abonnements mensuels et annuels classiques, la Fondation a créé un abonnement multiparking annuel valable dans 11 parkings à Genève.

Horodateurs Ville de Genève

La Fondation a achevé le remplacement des anciens appareils sur la voie publique et le domaine privé et a installé 130 horodateurs de dernière génération.

Technique

Les caisses automatiques des parkings à barrières ont été équipées de lecteurs de cartes bancaires sans contact.

Administration & Finances

En 2017, les activités du département Administration & Finances ont été particulièrement marquées par des changements légaux, réglementaires et normatifs.

Nouveaux taux TVA dès le 1^{er} janvier 2018

Suite aux résultats de la votation fédérale du 24 septembre 2017 sur le projet «prévoyance vieillesse 2020», la Fondation des Parkings a dû adapter les taux TVA dans tous ses systèmes informatiques et sur son site internet, afin de pouvoir réaliser une facturation 2018 correcte. Un travail important mené à bien dans des délais très serrés, avec un coût conséquent en termes de ressources.

Nouveaux critères d'attribution des macarons «habitant»

En juin 2017, le Conseil d'Etat genevois a annoncé l'introduction de deux nouveaux critères d'attribution des macarons annuels de stationnement «habitant», effectifs dès le 1^{er} septembre. La mise en œuvre de cette décision en quelques semaines a représenté un défi majeur pour les équipes administratives. Pour servir au mieux les 34'000 clients concernés, la Fondation a renforcé l'effectif du service «macarons» et créé une ligne d'assistance téléphonique dédiée.

Norme ISO 20022

La Fondation des Parkings est parmi les premiers à avoir adapté ses outils informatiques et processus, afin d'être compatible avec la norme ISO 20022 d'harmonisation internationale du trafic des paiements.

Nouvelles zones macarons

Le service à la clientèle a accompagné les communes de Cologny (1.2.2017), Confignon, Bernex/Cressy (1.6.2017) et Versoix (1.9.2017), lors de la mise en œuvre d'une nouvelle politique de stationnement incluant des macarons annuels.

Eco-quartier des Vergers

Dans le prolongement de l'émergence des bâtiments de ce quartier écologique de Meyrin, en 2016, et de la mise en service de son premier parking souterrain, les Vergers, le service à la clientèle a pris en charge la gestion du parking des Arbères (630 places auto) dès la fin du mois de février.

Opérations spéciales

La Fondation a le souci constant d'améliorer la qualité de ses services et des ouvrages qu'elle gère. Ainsi, en 2017, les parkings de la Plaine de Plainpalais, des Tilleuls et de David-Dufour ont fait l'objet d'importants travaux de rénovation. Soucieux de limiter l'impact pour les usagers, le service à la clientèle veille à informer le public et à proposer des offres de substitution aux abonnés.

Service du Stationnement

Acteur majeur dans la politique de mobilité et de régulation du stationnement du canton de Genève, le Service du Stationnement poursuit son activité de contrôle pour le compte de l'Etat, en appliquant les directives et procédures du contrat de prestations 2017-2019. Il répond ainsi aux objectifs fixés par le Plan directeur du stationnement adopté par le Conseil d'Etat.

Effectif et structure

En 2017, le Service du Stationnement a représenté une part toujours importante des effectifs de la Fondation. Toutefois, dans le but d'évaluer au mieux les besoins fonctionnels et structurels liés à l'intégration de nouvelles technologies de contrôle, les postes vacants suite aux départs naturels n'ont pas été repourvus.

Activités

2017 a été marquée par la mise en place de solutions métier intégrant les nouvelles technologies de contrôle et permettant l'intégration à venir de véhicules de type *Scan Car*.

Le renouvellement du parc des horodateurs en Ville de Genève s'est achevé durant l'été 2017. La dématérialisation du ticket a nécessité une adaptation du fonctionnement des appareils de saisie.

De nouveaux indicateurs de performance ont été intégrés dans le contrat de prestations 2017-2019, afin de permettre un meilleur suivi de l'activité de contrôle du stationnement par l'Etat de Genève.

La migration des installations sur Android, commencée à l'automne 2016 afin de suivre les évolutions des systèmes de saisie, s'est achevée.

Une base de données pouvant générer des statistiques dynamiques a été mise en place, permettant à l'encadrement du service d'optimiser l'activité des agents sur le terrain.

La collaboration avec les différentes entités en lien avec l'activité de contrôle se maintient de manière optimale sur l'ensemble du domaine public des Villes de Genève, Lancy, Carouge, Vernier et Plan-les-Ouates.

Le service poursuit ses actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement auprès des commerçants et des entreprises, notamment en ce qui concerne les livraisons et lors de travaux.

Systemes d'Information

Créé à l'occasion du recrutement de son Directeur fin 2017, le Département des Systemes d'Information a pour mission de mettre en œuvre la stratégie de la Fondation des Parkings en matière d'offre numérique, d'outils informatiques et de gestion de projets. En s'appuyant sur les structures déjà en place, le département s'attache à améliorer les apports de la technologie aux différents métiers de la Fondation, à les pérenniser et à développer de nouvelles prestations innovantes.

Base de données du stationnement (C³)

Regroupant l'ensemble des informations sur les droits de stationnement gérés par la Fondation, la base C³ est devenue la pierre angulaire de la dématérialisation de la vente et du contrôle. 2017 a vu l'utilisation de cette base démultipliée par le déploiement des horodateurs intelligents, la montée en charge du paiement par téléphone ou les services liés à la lecture des plaques. Une étape supplémentaire sera franchie en 2018 avec l'intégration de données géographiques toujours plus précises et l'entrée en service de la *Scan Car* pour le contrôle.

Les principes fondateurs de haute disponibilité, de résilience et d'adaptabilité permettent d'envisager sereinement l'extension à d'autres services ou partenaires, y compris au-delà du canton de Genève.

Scan Car

Testée sous la forme d'un projet pilote en 2016, la *Scan Car* a bénéficié d'une attention particulière tout au long de l'année 2017, afin d'entrer en service opérationnel au tout début de 2018. En appui des agents de contrôle sur le terrain, ce véhicule spécialisé permettra d'améliorer la qualité et la pertinence des contrôles de stationnement sur la voie publique.

Grâce à la collaboration étroite entre les acteurs internes du métier et de l'informatique, ainsi qu'avec les partenaires externes,

ce projet ambitieux a pu être mené à bien dans des délais très serrés. La mise au point des éléments techniques et des méthodes de travail se poursuivra sur 2018, à l'occasion des premiers déploiements de terrain.

Vélostations

Grâce à une infrastructure robuste ainsi qu'à l'évolutivité des outils de gestion, plusieurs vélostations ont été mises en service en 2017 à Genève. De nouvelles ouvertures sont prévues en 2018 et l'intégration de modes d'accès universels permet même d'envisager dès aujourd'hui des partenariats au-delà du canton.

Tarifs différenciés aux Gazomètres

Les équipements récents de contrôle d'accès, incluant la reconnaissance des plaques, combinés à la base centralisée des droits de stationnement permettent à la Fondation des Parkings de proposer de nouveaux services de tarification « à la carte ». Ces services peuvent notamment prendre en compte les horaires, les types d'usagers, les modes d'abonnement ou encore le type de places utilisées. Ainsi, le tout nouveau parking des Gazomètres propose un tarif aménagé pour les résidents du quartier afin de compenser la diminution des places en surface.

Transition numérique de l'administration

Les travaux sur la transition numérique se poursuivent afin d'amplifier la dématérialisation, d'améliorer le pilotage et de proposer à la clientèle des services plus pratiques. L'amélioration des outils d'analyse des abonnements entre ainsi dans une nouvelle phase, avec des réalisations concrètes prévues en 2018.

P
EXCEPTE
MACARON
E



CH

UP!
mobility
car sharing

unireso

BLUEMOTION

Focus: Gazomètres – premier parking de compensation de Genève

Premier parking de compensation à Genève

La Fondation des Parkings a été mandatée pour financer, construire et exploiter un parking de 320 places en sous-sol, afin de combler le manque de places en surface dû aux adaptations du quartier de la Jonction (arrivée du tram, suppression des places de parc en voirie, création de 300 logements dans le périmètre de l'Ecoquartier). Le parking des Gazomètres, offrant 320 places en sous-sol, est le premier parking construit à Genève dans le but de compenser les places qui ont été supprimées en surface pour développer de l'espace public. Les travaux de construction ont duré 18 mois, d'octobre 2015 à mars 2017. Ils ont engendré de nombreuses déviations de collecteurs, conduites et divers services alimentant les bâtiments existants. Le coût du parking est de CHF 14 millions, dont CHF 1 million pour la dépollution des terres extraites du site de chantier.

Une gestion extrêmement rigoureuse des déblais et une collaboration étroite des maîtres d'ouvrage

Les travaux d'assainissement du site de l'Ecoquartier de la Jonction ont débuté en 2008, sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Genève, de l'Etat et des SIG. En 2015, les travaux de construction du parking ont nécessité la dépollution de la dernière couche de terre avant la réalisation des surprofondeurs et du radier, ainsi que celle des terres situées dans la zone de la rampe. Durant cette phase, l'important niveau de pollution a rendu nécessaire l'installation d'une station de traitement de l'air. La forte pollution des terrains a demandé une gestion extrêmement rigoureuse (stockage, analyse, tris, captation des odeurs, etc.) afin d'acheminer les déblais dans les décharges et filières de traitement et de revalorisation adéquates.

Une bonne gestion des espaces et de la circulation de chantier dans ce périmètre réduit, en plein centre-ville, avec des bâtiments occupés tout autour, a été rendue possible grâce à la collaboration étroite des différents maîtres

d'ouvrage et entreprises concernés. La Ville et l'Etat de Genève ont ainsi mis à disposition les espaces nécessaires à la base de vie du chantier et au stockage des terres avant évacuation.



Messieurs Jean-Yves Goumaz, Rémy Pagani, Luc Barthassat et Antoine de Raemy.

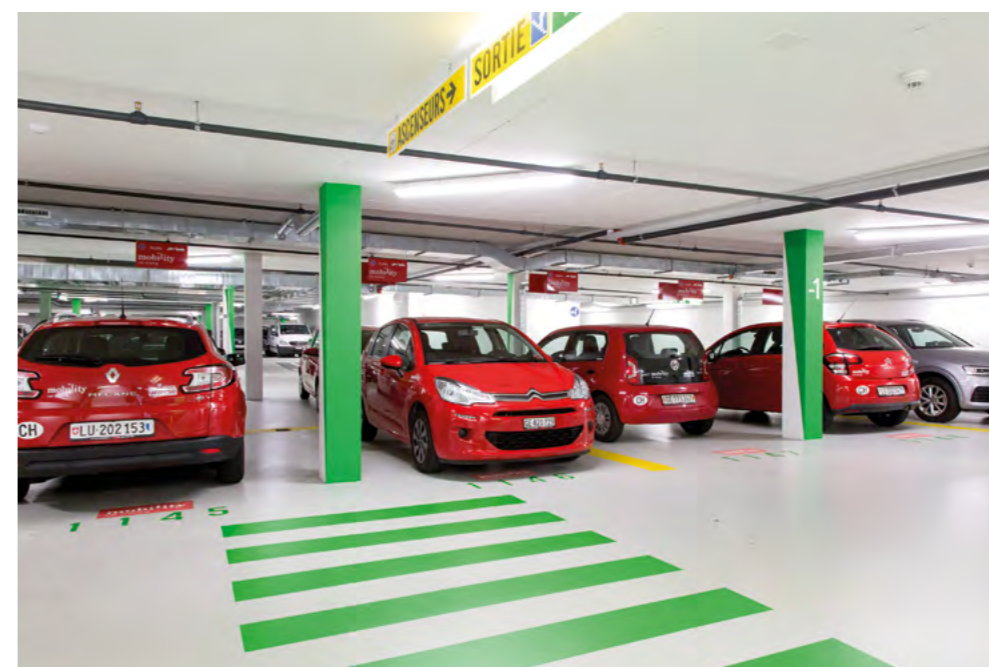
Des tarifs avantageux pour les habitants du quartier détenteurs d'un macaron, grâce à la technologie développée par la Fondation

Construit sur deux niveaux en sous-sol, le parking est divisé en deux zones: une partie publique de 200 places et une partie privée de 120 places, dédiée aux habitants des trois immeubles de l'Ecoquartier. Dans sa partie publique, le parking offre 6 places de recharge pour les voitures électriques, 9 places Mobility et 26 places pour les deux-roues motorisés. Des emplacements pour les personnes à mobilité réduite sont également disponibles. L'ouvrage est équipé d'un système de contrôle d'accès installé sur toutes les portes d'accès piétons, voitures et ascenseurs.

Des tarifs avantageux (0.50cts de l'heure) sont offerts aux habitants du quartier détenteurs d'un macaron pour la zone I « Jonction ». Cette tarification différenciée est possible grâce à la base de données C³, développée à l'interne, qui centralise tous les droits de stationnement gérés par la Fondation, associée aux équipements récents de contrôle d'accès et de reconnaissance de plaques. Concrètement, la plaque d'immatriculation du véhicule est scannée à l'entrée du parking et envoyée à C³. Le détenteur d'un macaron I est ainsi identifié et le système génère un ticket de parking au tarif réduit.

Historique du site des Gazomètres

Le nom du parking rappelle l'emplacement des gazomètres de l'ancienne usine à gaz de la Coulouvrenière. L'usine avait été implantée en 1845 sur un terrain qui se trouvait alors en pleine zone maraîchère. Elle produisait du gaz en distillant de la houille, produisant ainsi du gaz et du coke pour l'éclairage et le chauffage. Le gaz de ville produit était stocké dans de grands gazomètres (réservoirs permettant de stocker le gaz et de réguler la pression). Genève a été la première ville de Suisse romande à être éclairée par le gaz. Isolée au départ, l'usine se retrouva bientôt en pleine zone habitée. Elle fut modifiée et



agrandie à la fin du 19^e siècle. Le lundi 23 août 1909, une explosion se produisit à l'usine, causant la mort de 13 personnes et faisant 12 blessés. L'usine a été mise hors service en 1915, suite à la mise en service de l'usine de Châtelaine. Le site a ensuite accueilli, dès 1931, le siège administratif et les ateliers des Services Industriels de Genève (SIG), jusqu'au début des années 1990. Enfin, diverses activités y ont été développées par des artistes et artisans.



Etats financiers consolidés au 31 décembre 2017

Compte de résultat consolidé pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	Budget 2017	Réalisé 2017	Réalisé 2016
Produits				
Produits des abonnements	4.12&4.13	12'032'839	11'976'177	12'019'659
Produits du parcage horaire	4.13	3'838'700	4'357'669	3'992'431
Produits des macarons	4.13	9'528'000	9'731'636	9'789'510
Produits différés de subventions d'investissement	17	94'556	94'556	94'556
Redevances de gestion des parkings	4.13	1'441'076	1'378'860	1'219'230
Redevance pour gestion de parkings (Cornavin, Plainpalais, etc.)		714'724	721'573	588'327
Redevance gestion parkings d'Etat		726'352	657'288	630'903
Redevances de surveillance des parkings	4.13	3'933'232	3'666'053	3'498'652
Indemnité pour le contrôle du stationnement	25	9'575'502	9'575'501	9'772'934
Autres produits d'exploitation		3'551'142	3'447'217	3'905'416
Produits des locations dépôts / surfaces	4.12	643'065	629'209	748'069
Redevances tiers / Publicité	4.13	2'207'805	2'233'458	2'218'546
Recettes (ou pénalités) de la voie publique	4.13	416'680	-160'536	483'707
Vente Energie « solaire »		90'000	85'650	87'195
Honoraires et produits divers	7	173'792	597'130	320'439
Divers		19'800	62'306	47'460
Total des produits		43'995'046	44'227'668	44'292'388
Charges				
Frais de personnel	4.10	19'047'863	17'123'324	17'155'935
Frais de personnel	8 & 24	18'825'913	16'995'507	16'990'664
Frais de conseil		221'950	127'817	165'271
Frais d'exploitation		6'590'997	4'925'706	5'104'872
Frais d'exploitation		5'270'997	4'889'719	4'943'537
Etudes		1'285'000	3'928	138'998
Info-Parking		5'000	8'658	4'158
Publicité P+R		30'000	23'401	18'180
Frais d'entretien		935'023	856'024	856'828
Frais d'administration		3'258'768	3'032'015	2'682'802
Frais généraux		2'150'768	2'035'280	1'890'459
Administration générale		996'999	885'658	676'768
Locaux administratifs		111'000	111'077	115'575
Part de l'indemnité non dépensée restituable	11 & 25	0	775'770	388'124
Amortissements		7'729'459	7'000'225	6'707'461
Amortissements immobilisations d'administration		614'133	378'328	396'266
Amortissements immobilisations d'exploitation		7'115'326	6'621'897	6'311'195
Total des charges		37'562'109	33'713'065	32'896'022
Résultat opérationnel		6'432'937	10'514'603	11'396'366
Produits financiers	9	545'251	1'345'666	899'907
Charges financières	10	-451'010	-557'322	-891'820
Résultat avant sociétés associées		6'527'178	11'302'947	11'404'453
Part dans le résultat net des sociétés associées	19	1'013'886	889'574	1'325'893
Résultat de l'exercice		7'541'064	12'192'521	12'730'346

Bilan consolidé

pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	Réalisé 2017	Réalisé 2016
Actif			
Actif courant			
Liquidités et équivalents de liquidités	4.3 & 12	26'474'599	19'169'718
Débiteurs	4.4 & 13	2'569'643	727'323
Autres créances à court terme	4.4	671'725	413'658
Actifs transitoires	4.4 & 14	1'229'268	1'223'962
Total de l'actif courant		30'945'236	21'534'661
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	4.5 & 15	126'677'930	128'970'384
Immobilisations incorporelles	4.6 & 16	1'336'433	1'515'886
Prêt et garanties à long terme	18	23'653'542	24'033'168
Participations	4.2 & 19	15'400'164	15'737'270
Total de l'actif immobilisé		167'068'068	170'256'708
Total de l'actif		198'013'304	191'791'369
Passif			
Fonds étrangers			
Engagements à court terme			
Fournisseurs et autres créanciers	20	5'764'676	4'367'016
Revenus reçus d'avance	21	6'940'381	7'509'942
Part à court terme des emprunts à long terme	4.8 & 22	1'300'000	5'300'000
Garanties et consignes		516'074	531'304
Passifs transitoires		568'513	1'870'749
Total des engagements à court terme		15'089'644	19'579'011
Engagements à long terme			
Emprunts bancaires à long terme	4.8 & 22	3'900'000	5'200'000
Dettes à long terme	4.8 & 22	4'387'616	5'250'050
Subventions d'investissement	4.14 & 17	2'392'633	2'487'189
Provisions	4.9 & 23	100'000	100'000
Autres passifs à long terme	4.11 & 25	775'770	0
Total des engagements à long terme		11'556'019	13'037'239
Total des fonds étrangers		26'645'663	32'616'249
Fonds propres			
	26		
Capital		100'000	100'000
Fonds réserve générale		2'000'000	2'000'000
Fonds statutaires		157'075'120	144'046'758
Part de l'indemnité du Service du Stationnement (SDS) non dépensée		0	298'016
Résultat de l'exercice		12'192'521	12'730'346
Total des fonds propres		171'367'641	159'175'120
Total du passif		198'013'304	191'791'369

Variation des fonds propres consolidés

pour les exercices clôturant au 31 décembre

Année 2017						
En milliers de CHF	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Part indemnités non dépensée	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1^{er} janvier	100	2'000	157'075	0	0	159'175
Résultat net de l'exercice					12'193	12'193
Soldes au 31 décembre avant attribution du résultat	100	2'000	157'075	0	12'193	171'368
Attribution aux fonds statutaires			11'934		-11'934	0
Part de l'indemnité du SDS acquise (note 26.3)				259	-259	0
Soldes au 31 décembre après attribution du résultat	100	2'000	169'009	259	0	171'368
Année 2016						
En milliers de CHF	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Part indemnités non dépensée	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1^{er} janvier	100	2'000	144'047	298	0	146'445
Résultat net de l'exercice					12'730	12'730
Soldes au 31 décembre avant attribution du résultat	100	2'000	144'047	298	12'730	159'175
Attribution aux fonds statutaires			12'601		-12'601	0
Part de l'indemnité du SDS non dépensée (note 26.3)			427	-298	-129	0
Soldes au 31 décembre après attribution du résultat	100	2'000	157'075	0	0	159'175

Flux de trésorerie consolidés pour les exercices clôturant au 31 décembre

En milliers de CHF	Réalisé 2017	Réalisé 2016
Activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	12'193	12'730
Amortissements comptables	7'000	6'707
Charges et produits non monétaires	243	-243
Diminution / Augmentation de l'actif courant	-2'106	-1'051
Diminution / Augmentation du passif courant	-489	2'389
Variation des autres passifs à long terme (SDS)	776	-894
Revalorisation des dettes à long terme	-800	-351
Flux liés aux activités opérationnelles	16'816	19'288
Activités d'investissement		
Parkings Publics		
<i>Parking Saint-Antoine</i>	-241	-99
<i>Parking des Alpes</i>	-76	-55
<i>Parking des Coudriers</i>	-12	0
<i>Parking Vengeron</i>	-22	0
Parkings Habitants		
<i>Vieux-Moulin</i>	0	-37
<i>Tilleuls</i>	-386	-113
<i>Gazomètres</i>	-1'194	-3'146
Parkings P+R		
<i>P+R Moillesulaz</i>	-204	-65
<i>P+R Etoile</i>	-292	-51
<i>P+R Sous-Moulin</i>	-55	-33
<i>P+R Sécheron</i>	-173	96
<i>P+R Genève-Plage</i>	-486	-293
<i>P+R de la Voie-Centrale</i>	-71	0
<i>P+R Bernex</i>	-9	0
<i>P+R Pré-Bois</i>	-17	0
<i>P+R autres</i>	-43	-21
Bureaux et commerces du parking de l'Etoile		
<i>Bureaux administratifs - Matériel informatique</i>	-103	-57
P+R études et chantiers		
<i>P+R Bachet</i>	-6	-13
<i>Autres P+R</i>	-500	-61
Autres immobilisations		
<i>Centre de contrôle</i>	-181	-221
<i>Tri-monnaie, Voie publique et horodateurs</i>	-953	-1'380
<i>Service du Stationnement</i>	-384	-210
<i>Informatique de gestion et matériel informatique</i>	-22	-249
<i>Variation des garanties du chantier des Gazomètres</i>	904	-777
Placements à CT et autres actifs à LT		
<i>Variation du prêt et des garanties à long terme</i>	380	389
Flux liés aux activités d'investissement	-4'149	-6'393
Activités de financement		
<i>Remboursement d'emprunts</i>	-5'300	-20'300
<i>Variation des dettes à long terme</i>	-62	-16
Flux liés aux activités de financement	-5'362	-20'316
Total des flux de trésorerie	7'305	-7'421
Liquidités au 1 ^{er} janvier	19'170	26'590
Liquidités au 31 décembre	26'475	19'170
Variation des liquidités	7'305	-7'421



Notes aux états financiers pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2017

1. Informations générales

1.1 Présentation

La Fondation des Parkings (ci-après: la Fondation) a été créée sous la forme d'une fondation de droit public cantonal par la Loi H 1 13 sur la Fondation des Parkings, du 17 mai 2001 (LFPark). La Fondation a son siège social en Suisse, Carrefour de l'Etoile 1, CP 1775, 1211 Genève 26.

Afin de favoriser la politique de mobilité du canton de Genève, les missions de la Fondation spécifiées à l'article 1 LFPark sont:

- de construire et d'encourager la réalisation de parcs de stationnement, notamment les parcs relais (P+R), pour les automobiles et les deux-roues, destinés à favoriser l'utilisation des transports publics;
- d'exploiter les parcs de stationnement dont elle est propriétaire ou qui sont propriété

de l'Etat ou de tiers et dont la gestion lui a été confiée;

- d'assurer des prestations de services en matière de stationnement.

La Fondation est habilitée à acquérir ou louer les terrains favorables à la création de places de parc et peut devenir superficiaire d'immeubles. La Fondation ne peut s'engager que dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Tout engagement de plus de 3 millions de francs, pour un même objet, doit être soumis au Grand Conseil genevois pour approbation.

1.2 Organisation de la Fondation des Parkings

L'effectif du personnel de la Fondation au 31 décembre 2017 était de 160 personnes pour 152.9 «équivalents plein temps», réparti comme suit:

Secteur	2017	2016
Direction	5.0	5.0
Département Travaux & Planification	2.8	2.8
Département Exploitation	35.1	34.2
Département Service du Stationnement	79.1	87.7
Département Administration & Finances	17.3	16.0
Service Communication	0.8	0.8
Service Informatique	4.0	3.0
Service Juridique	0.8	0.8
Service Projets	1.0	1.0
Service Ressources Humaines	2.0	2.0
Apprenti(e)s	5.0	5.0
Total	152.9	158.3

1.3 Statut fiscal

La Fondation est exonérée en matière d'impôts sur le bénéfice et le capital en raison de son statut d'établissement de droit public cantonal.

2. Base de préparation des états financiers

Les états financiers de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017 sont préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le Règlement sur l'établissement des états financiers. En outre, les états financiers se réfèrent à la Loi sur la gestion administrative

et financière de l'Etat ainsi qu'aux directives transversales sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et sur les subventions non monétaires.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Fondation des Parkings sont décrites en Note 4.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation. Les montants présentés sont exprimés en milliers de francs suisses ou en francs suisses, selon les précisions fournies sur chaque tableau.

En raison des arrondis opérés dans les tableaux présentés, il se peut que quelques valeurs diffèrent de quelques francs.

2.1 Consolidation (IPSAS 35)

Le périmètre de consolidation des états financiers comprend, hormis la Fondation, les sociétés Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA, dans lesquelles la Fondation détient respectivement 45.36 % et 49 % du capital social. L'analyse globale des relations entre les entités permet de conclure à une absence de contrôle direct ou indirect. La Fondation consolide ces deux entités par la méthode de mise en équivalence.

2.2 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers

sont ceux relatifs à la dépréciation d'actifs non financiers et ceux relatifs à la valorisation des engagements à long terme.

Voir aussi Note 4.7

2.3 Changement de pratiques comptables

Le traitement des engagements postérieurs à l'emploi en faveur du personnel (IPSAS 25) ainsi que celui des subventions non monétaires (IPSAS 23) ont été changés en 2016, hormis pour une subvention non monétaire de CHF 3'000.– liée à la rémunération du capital de dotation de la Fondation des Parkings par l'Etat retraitée cette année dans les chiffres comparatifs de 2016.

3. Applications des dérogations édictées par le Conseil d'Etat

De 2013 à 2015, les états financiers de la Fondation ont été établis et publiés en appliquant le référentiel intégral des normes IPSAS, en renonçant aux dérogations autorisées par le Conseil d'Etat. Une capacité financière suffisante et la volonté de suivre l'approche prudentielle complète IPSAS ont motivé cette décision. Or, en faisant ce choix, la Fondation s'était éloignée des principes appliqués par ses homologues cantonaux et par l'Etat lors de la consolidation des comptes annuels. Aussi, afin de satisfaire la demande d'homogénéité, le Conseil de Fondation a décidé en 2016 de changer les méthodes comptables concernées et d'appliquer les dérogations de l'article 7 du Règlement de l'établissement des états financiers pour l'exercice 2016 et suivants.

Les dérogations complètes sont énumérées ci-après:

- les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme 25;
- une provision est comptabilisée dans la mesure de la capacité financière de l'Etat afin de couvrir le risque que les taux prévus par la lettre c, alinéa 2, des dispositions transitoires de la modification du 17 décembre 2010 (Financement des institutions de prévoyance de corporation de droit public) de

la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants, du 25 juin 1982, ne soient pas atteints (IPSAS19);

- c) le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants n'est pas publié dans les états financiers (IPSAS 20);
- d) les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 et 29);
- e) les moins-values réalisées lors d'aliénations d'immeubles au titre d'apports en nature effectués par l'Etat dans le cadre de projets d'investissement d'utilité publique régis par une loi sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs (IPSAS 17).

4. Principes comptables

4.1 Conversion des monnaies étrangères (IPSAS 4)

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat. Les actifs et les engagements non monétaires libellés en monnaies étrangères (valorisés au coût historique) sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de leur comptabilisation initiale.

4.2 Participations dans des entreprises associées (IPSAS 36)

Les sociétés Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA sont des entreprises associées et sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle l'investisseur, la Fondation, exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une coentreprise. Une influence notable permet de participer au processus décisionnel en matière de politiques financière et opérationnelle de la société associée, sans avoir le pouvoir de la contrôler. Elle est présumée lorsque l'investisseur détient au

moins 20 % des droits de vote de la société associée.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus par la Fondation. Le compte de résultat reflète la quote-part de la Fondation dans le résultat des entreprises associées. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles de la Fondation.

Voir aussi Note 19

4.3 Liquidités et équivalents de liquidités (IPSAS 2)

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les placements à terme dont la durée résiduelle n'excède pas trois mois.

Les découverts bancaires, s'ils existent, sont présentés au bilan dans les passifs courants.

Pour le tableau des flux de trésorerie consolidé, les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités et les équivalents de liquidités tels que définis, ci-dessus, sans tenir compte des découverts bancaires qui ont un impact sur la variation des passifs courants.

Voir aussi Note 12

4.4 Autres actifs financiers (IPSAS 28, 29 & 30)

Les autres actifs financiers comprennent les créances chirographaires, les prêts, les débiteurs et autres créances financières ainsi que les placements à terme au-delà de 3 mois.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs courants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

La Fondation classe tous ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction du but pour lequel ils ont été contractés: (i) actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, (ii) placements détenus jusqu'à leur échéance, (iii) prêts et créances ou (iv) actifs financiers disponibles à la vente.

Juste valeur

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux cours acheteurs cotés à la clôture des marchés, à la date de clôture des comptes. S'agissant d'actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale; la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique; l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles de valorisation.

Coût amorti

Les placements détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que les prêts et créances sont valorisés au travers du mécanisme du coût amorti. Celui-ci est calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute dépréciation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et majorés, dans le cas des investissements qui ne sont pas classifiés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. L'évaluation ultérieure des actifs financiers s'effectue en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Un actif financier n'est plus reconnu en comptabilité lorsque la Fondation a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques y relatifs.

(i) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, c.-à-d. des actifs financiers dont la variation de la juste valeur a un impact sur le compte de résultat, comprend d'une part, les actifs financiers

détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues au résultat.

(ii) Placements détenus jusqu'à leur échéance

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que la Fondation a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

(iii) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque la Fondation fournit de l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

Voir aussi Note 18

Les créances clients ont une échéance entre 15 et 90 jours. Elles sont évaluées au plus faible des montants facturés et de leur valeur recouvrable. Des corrections de valeurs sont effectuées lorsqu'il existe des indications objectives que la Fondation ne sera pas en mesure de récupérer les créances dans leur intégralité. Les créances sont comptabilisées en perte quand elles sont jugées irrécouvrables.

Voir aussi Note 13

(iv) Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont

des actifs financiers non dérivés, désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente sort de la comptabilité ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) au résultat.

4.5 Immobilisations corporelles (IPSAS 17)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure est comptabilisé dans la

valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charge lors de leur occurrence.

Les coûts d'emprunt (IPSAS 5) qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu d'une valeur résiduelle finale. Les travaux et études en cours ainsi que les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité principales des immobilisations corporelles sont :

	Durée d'utilité
Parkings	
Terrains	illimitée
Gros œuvre	50 - 100 ans
Second œuvre	5 - 20 ans
Matériel technique	5 - 20 ans
Horodateurs de la voie publique	4 - 5 ans
Aménagements	5 - 20 ans
Equipements informatiques	3 - 5 ans
Autres immobilisations corporelles	3 - 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle. Le seuil d'activation retenu, unitaire ou cumulé, est de CHF 3'000.–.

Voir aussi Note 15

4.6 Immobilisations incorporelles (IPSAS 31)

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Elles comprennent des logiciels informatiques et des droits réels. Elles sont amorties de manière linéaire selon leur durée d'utilité dès leur mise en service.

Les durées d'utilité principales des immobilisations incorporelles sont :

	Durée d'utilité
Droits réels (liés à la durée d'utilité de l'actif sous-jacent)	20 - 100 ans
Logiciels informatiques	3 - 5 ans

Les immobilisations incorporelles créées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées, et les dépenses engagées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles uniquement lorsque la faisabilité technique ainsi que la viabilité commerciale du projet peuvent être démontrées.

Voir aussi Note 16

4.7 Pertes de valeur sur actifs non financiers (IPSAS 26)

La Fondation examine, à chaque date de clôture, s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (cf. Note 4.4) nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée de manière individuelle, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Conseil. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour identifier toute disparition ou diminution d'un indice de perte de valeur précédemment identifié. Une perte de valeur précédemment comptabilisée est également reprise en cas de changement dans les estimations retenues dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, à l'issue de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

En résumé, lors de chaque clôture, et s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur, la Fondation effectue des comparaisons entre la valeur comptable et la valeur recouvrable des parkings. La valeur recouvrable est égale à la valeur d'utilité qui provient de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'actif (méthode des Discounted Cash Flow), puisqu'il s'agit d'actifs générant des avantages économiques futurs.

Au 31.12 2017 aucun indice de perte de valeur n'a été décelé.

Voir aussi Notes 15 et 16

4.8 Dettes financières et autres passifs financiers (IPSAS 28, 29 & 30)

Les dettes financières et autres passifs financiers comprennent les emprunts bancaires, les dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan au passif à court ou long terme, selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Toutes les dettes financières et autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Voir aussi Note 22

4.9 Provisions et passifs éventuels (IPSAS 19)

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Fondation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux d'intérêt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière. En cas de baisse de la provision liée à l'écoulement du temps, il s'agit d'un produit financier.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que la Fondation devrait raisonnablement payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

Des passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais requièrent des indications dans les notes aux états financiers. Les passifs éventuels sont soit des obligations possibles qui surviennent en raison d'événements passés et dont l'existence sera confirmée par l'occurrence ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité, soit des obligations actuelles qui ne sont pas reconnues parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire

pour éteindre les obligations ou que le montant des obligations ne peut pas être mesuré avec une assurance suffisante.

Voir aussi Note 23

4.10 Avantages au personnel (IPSAS 25)

Pensions et prestations de retraite

La Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), à laquelle la Fondation des Parkings est affiliée, applique un plan principal en primauté de prestations. Cet établissement de droit public est issu de la fusion de la CIA et de la CEH au 1.1.2014. Le système financier adopté est un système mixte. Les pensions et retraites versées sont partiellement couvertes par la capitalisation des cotisations des membres rentiers et partiellement par les cotisations des membres actifs. Conformément à l'article 72a LPP et sous approbation de l'autorité de surveillance, la capitalisation partielle est possible lorsqu'un plan de financement à long terme permet d'assurer l'équilibre financier de la Caisse. En conséquence, la CPEG qui bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat de Genève (art. 9 LCPEG) a défini un objectif de taux de couverture de 80 % pour le 1.1.2052 (art. 28 LCPEG).

Depuis l'exercice 2016, la Fondation ne provisionne plus le déficit entre les engagements de prévoyance professionnelle et la fortune de son personnel dans la CPEG selon l'approche prévue par la norme IPSAS 25, voir Note 3.

Voir aussi Note 24

Autres avantages au personnel

Les avantages au personnel désignent toute forme de contreparties accordées par la Fondation au titre des services rendus par son personnel. Ils sont comptabilisés sous la rubrique «Frais de personnel» à mesure qu'ils sont acquis par les collaborateurs. Les primes d'ancienneté, avantages à long terme de CHF 500.-; 2'000.-; 2'500.- et 3'000.-), sont comptabilisées à l'occasion des jubilés. Compte tenu de l'importance relative des montants, la Fondation a renoncé à estimer le coût annuel des services rendus et à le comptabiliser en dette.

4.11 Autres passifs à long terme

Les autres passifs à long terme se composent des indemnités du Service du Stationnement à restituer à l'Etat au terme du contrat de prestations. Ils ne donnent pas lieu à un calcul d'intérêt.

Voir aussi Note 25

4.12 Contrats de location (IPSAS 13)

La Fondation n'a aucun contrat de location financière au terme duquel elle transfère ou il lui est transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est preneuse sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Les revenus au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est bailleuse sont comptabilisés en produits sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits sur la période au cours de laquelle ils sont acquis.

4.13 Reconnaissance des revenus (IPSAS 9)

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à la Fondation et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales et autres taxes sur les ventes. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

Produits de stationnement

Les produits des activités du stationnement sont reconnus au moment où la prestation de stationnement est réputée fournie, ce qui signifie que les produits du parcage horaire ou

les macarons à gratter, soit des prestations de courtes durées, sont reconnus au moment de leur encaissement et que les produits liés aux abonnements ou aux locations ou aux macarons, soit des prestations de longues durées, sont répartis sur la durée de validité du stationnement. Les produits de stationnement horaire en voirie ainsi que les amendes ne sont pas reconnus comme recettes pour la Fondation, ils reviennent directement à l'Etat. Les produits des macarons sont issus du parcage sur la voie publique, toutefois, conformément à l'article 7D de la Loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, ces produits nets des frais de gestion sont versés à la Fondation pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement destinés aux habitants et aux P+R. Les macarons ont une durée contractuelle de 1 an dès leur début de validité.

Les baux de location de places de parking ont une durée de location correspondant à la période entre la date de début de location et la fin de l'année en cours lorsqu'ils commencent avant le 1^{er} juillet et, dès cette date, une durée de location qui s'étend jusqu'à la fin de l'année suivante. Ils sont ensuite reconduits tacitement d'année en année.

Les abonnements ont une durée contractuelle correspondant à la période entre la date de début de la prestation et la fin de l'année en cours. Ils sont ensuite reconduits tacitement d'année en année.

Autres prestations de services

Les produits des prestations de services telles que les prestations de gestion des parkings, de conseils, de tri-monnaie, de contrôle du stationnement et autres prestations pour le compte de tiers, sont reconnus lorsque la prestation est rendue.

Produits des intérêts et dividendes

Les produits des intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

Recettes (ou pénalités) de la voie publique

La convention de gestion des horodateurs de la Ville de Genève, conclue avec le canton de

Genève, prévoit que la Fondation doit verser des montants forfaitaires de 2015 à 2019. Lorsque les encaissements effectifs sont inférieurs aux montants forfaitaires ou objectifs implicites, la Fondation inscrit une pénalité en compte.

4.14 Subventions (IPSAS 23)

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable qu'elles soient reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises soient satisfaites.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que la Fondation achète, construise ou acquiert des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec

les collectivités publiques ou lorsque les instances compétentes de celles-ci ont avalisé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au passif comme engagement à long terme. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte de résultat en produits différés de subventions d'investissement, de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée.

Dès 2016, les subventions sous forme de prestations en nature, tels que les droits de superficie, ne sont plus comptabilisées en charges et en produits pour des montants similaires estimés à leur juste valeur, voir Notes 2.3 et 3.

Voir aussi Notes 6 & 17

4.15 Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

L'IPSAS Board a publié la nouvelle norme 40 en janvier 2017 applicable le 1^{er} janvier 2019.

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)		Date d'entrée en vigueur
IPSAS 39	Prestations en faveur des employés (remplace 25)	1 ^{er} janvier 2018
IPSAS 40	Regroupement du secteur public	1 ^{er} janvier 2019

L'application de la norme 39 dès l'exercice 2018 n'aura que très peu d'impact sur les comptes de la Fondation en raison de la dérogation sur les engagements de prévoyance (Note 3).

5. Informations sectorielles (IPSAS 18)

La Fondation est essentiellement active dans des activités liées au stationnement. Les autres activités n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

6. Subventions non monétaires

La disposition de droits de superficie et de droits d'utilisation, pour l'exploitation de parkings, sans contrepartie, n'est plus enregistrée comptablement sous forme de subventions non monétaires conformément aux dispositions commentées aux notes « 3. Applications

des dérogations édictées par le Conseil d'Etat » et « 4.14 Subventions (IPSAS 23) » du présent rapport.

Dans un objectif de transparence et conformément à la Directive EGE 02-03 sur les subventions non monétaires (de l'Etat) applicable dès les comptes 2016, les subventions non monétaires et leur calcul sont décrits en détail dans les notes. Les subventions non monétaires octroyées par le canton de Genève sont valorisées selon la méthode du coût de fonctionnement de la prestation après déduction d'une éventuelle contrepartie monétaire. La formule est la suivante :

[Valeur comptable nette dans les livres de l'Etat x taux moyen de la dette de l'Etat] – contrepartie monétaire = subvention non monétaire.

Les autres subventions non monétaires liées à une mise à disposition d'une surface d'exploitation sont valorisées selon l'ancienne méthode, à savoir :

[Surface x prix/m² x taux de rendement]

Les prix/m² sont arrondis au centime dans les calculs du tableau ci-après alors qu'ils apparaissent au franc.

Subventions non monétaires par parking

	Taux	Prix au m ²	Superficie	Coût construction	Droit de superficie	Droit d'utilisation de places de parc
Canton de Genève						
P+R Les Mouilles	2 %			4'000'000		80'000
Parking des Coudriers	2 %	851	3'650			62'123
P+R Genève-Plage	2 %	50	272		272	
P+R Sécheron	2 %	374	2'489		18'606	
P+R Etoile			2'828		0	
P+R Gare de Meyrin	2 %	77	1'700			2'629
P+R Voie Centrale			4'700			0
Parking des Gazomètres	2 %	2'209	3'003		132'659	
					151'537	144'752
Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries						
P+R Sous-Moulin	5 %	50	4'609		11'523	
Ville de Genève						
Parking de Saint-Antoine	5 %	50	3'829		9'573	
Parkings des Tilleuls	5 %	600	3'466		103'980	
P+R Frontenex	5 %	50	725			1'813
					113'553	1'813
Onex						
Parking du Vieux-Moulin	5 %	50	4'901		12'253	
Autres						
P+R IKEA	5 %	50	1'000			2'500
P+R Balaxert	5 %	50	7'500			18'750
Total					288'864	167'814
Total général						456'679

7. Produits divers

Au printemps 2015, un contrôle TVA couvrant les années 2010 à 2013 a été conduit par l'Administration Fédérale des Contributions (AFC) auprès de la Fondation et des deux sociétés associées. Très indécise sur la façon de valoriser les subventions non monétaires relatives aux droits distincts et réels et aux mises à disposition de terrains nécessaires à l'exploitation de parkings, cette autorité a rendu en août 2017, après 28 mois, une notification d'estimation. Il en découle une correction totale nette de CHF 138'772.-, en faveur de la Fondation, présentée sous la rubrique des produits divers. Une contestation de cette notification a toutefois été formulée à l'AFC car celle-ci ne retient pas la position de la Fondation sur la valeur des subventions non monétaires. L'enjeu financier se chiffre à CHF 164'418.-.

8. Frais de personnel

En milliers de CHF	31.12.2017	31.12.2016
Salaires et autres éléments de salaires	13'515	13'561
Indemnités journalières	-546	-546
Charges sociales	3'406	3'323
Frais de formation	140	146
Plan de mobilité	11	16
Frais et achat uniformes	155	189
Autres frais (honoraires, déplacements, etc.)	315	303
Total	16'996	16'991

Depuis 2010, la Fondation s'est dotée d'un plan de mobilité dont le coût est enregistré dans les frais de personnel. Parallèlement, les recettes qui proviennent de la location de places de parc par les employés de la Fondation, sont enregistrées dans les produits. Le nouveau contrat d'assurance perte de gain en cas de maladie a pris effet au 1^{er} janvier 2017 avec des taux de prime revus à la hausse en raison de la sinistralité constatée. La part supportée par le personnel n'a pas varié, la Fondation assumant l'entière de l'augmentation.

9. Produits financiers

Les produits financiers proviennent principalement des intérêts sur le prêt à long terme en faveur de l'Aéroport International de Genève (AIG) et, cas échéant, de placements à court terme des liquidités issues et destinées à des investissements. La réévaluation des dettes du parking du Prieuré selon la méthode du taux d'intérêt effectif génère un gain comptable de CHF 799'972.-.

En milliers de CHF	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts sur prêt à long terme AIG	545	549
Ajustement de la charge d'intérêts au taux effectif (parking Prieuré)	800	351
Total	1'346	900

10. Charges financières

Les charges financières, indiquées avec un signe négatif dans le compte de résultat à la différence des autres charges, proviennent principalement d'intérêts sur les emprunts bancaires et de commissions liées aux encaissements, en croissance, des règlements par cartes de crédit.

En milliers de CHF	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts sur emprunts	-133	-482
Charges financières liées aux dettes à long terme (parking Prieuré)	-54	-91
Frais pour garantie de l'Etat sur les emprunts	0	-10
Commissions liées aux encaissements par cartes de crédit	-294	-228
Frais bancaires et charges financières diverses	-74	-79
Pertes sur change	-3	-3
Total	-557	-892

11. Comparaison budgétaire (IPSAS 24)

L'analyse comparative de l'année sous revue avec le budget met en évidence les éléments matériels qui expliquent un résultat net bénéficiaire supérieur de près de 62 %.

La Fondation parvient à maintenir son chiffre d'affaires à un niveau élevé dans un environnement de marché difficile. Elle dépasse, dans l'ensemble, légèrement son objectif budgétaire de 0.5 %.

Si les recettes d'abonnement fluctuent peu, les recettes horaires, elles, dépassent les attentes de 13.5 %.

La baisse de fréquentation constatée dans plusieurs parkings publics en gérance ainsi que sur la voirie impacte les revenus de la Fondation indirectement en réduisant ses honoraires. A relever, en particulier, le manque à gagner du mandat de gestion des horodateurs en Ville de Genève de près de CHF 580'000.- par rapport aux attentes.

Les conséquences financières négatives de la décision d'introduire des critères supplémentaires pour l'octroi des macarons « habitants » au 1.9.2017 n'ont pas pu être prises en considération dans le budget. Fort heureusement, la baisse des recettes est compensée en 2017 par l'apport des nouvelles communes ayant optées pour son usage.

Les ventes des macarons professionnels multizones de stationnement de courte durée se stabilisent pour la première année, qui s'achève avec plus de 137 mille unités écoulées, soit 0.52 % de mieux sur douze mois.

Les charges effectives se situent, pour la plupart, nettement plus basses que le budget. Dans son approche, la Fondation prévoit des ressources suffisantes et appropriées pour assurer ses objectifs en tenant compte des aléas. Cette année les frais de personnel dépensés sont identiques à 2016 mais en deçà de l'enveloppe disponible (CHF -1.9 mio ou 10 %) en raison d'engagements tardifs ou différés. Au 31.12.2017, 10.8 postes restent vacants dont 8 au Service du Stationnement. Dans ce dernier département, le processus d'engagements collectifs, particulièrement long, est déclenché dès l'atteinte d'un nombre de vacances suffisantes.

Les frais administratifs et d'exploitation respectent le budget fixé conformément à la politique souhaitée par le Conseil. Deux positions, provoquant un écart conséquent, méritent un éclairage plus fin. La Fondation, sur invitation de son département de tutelle, a budgété une participation à des projets et études d'amélioration de la mobilité à hauteur de CHF 1 million, qui n'ont pas été réalisés.

Le contrat de prestations du contrôle du stationnement d'une durée de 3 ans prévoit que la part non dépensée de l'indemnité, restituable au canton au terme du contrat, soit comptabilisée en dette. Cet engagement est revu chaque année en fonction des dépenses effectives et son montant final tient compte des dépenses cumulées sur les 3 ans. En 2017, cette part restituable non budgétée atteint CHF 775'770.-.

Les amortissements, bien que progressant, n'atteignent pas les valeurs budgétées en raison du report ou du décalage inhérent à certains investissements et longs projets. En effet, la comptabilisation des amortissements intervient seulement lors de la mise en service des investissements.

Les produits et charges financières contribuent eux aussi favorablement au résultat réalisé par rapport au budget (CHF 0.7 mio.) à cause de la réévaluation à la baisse des dettes du Prieuré (Note 22).

Dernier élément de cette note, le résultat des sociétés associées s'avère plus faible que prévu de CHF 125'000.- ou -12 %.

12. Liquidités et équivalents de liquidités

Les fonds sur les comptes bancaires et postaux sont entièrement mis à la disposition de l'Etat de Genève dans le cadre de la Caisse centralisée. A ce titre, ils ne sont pas rémunérés et ont permis de réduire les frais d'emprunt de l'Etat d'environ CHF 338'000.-.

Les soultes éventuelles, issues des délais de traitement des transferts, sont rémunérées à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue.

La juste valeur de ces positions est équivalente à leur valeur comptable.

En milliers de CHF	31.12.2017	31.12.2016
Caisses	104	149
Compte auprès de l'Etat de Genève	21'774	16'396
Comptes de chèques postaux	4'002	1'867
Avoirs en C/C BCGe	591	755
Avoirs en C/C Banque Migros	3	3
Total	26'475	19'170

13. Débiteurs

Les créances des débiteurs ne portent pas intérêt et sont, en général, payables à échéance de 15 à 30 jours. Compte tenu des faibles montants concernés, la valeur comptable des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF	31.12.2017	31.12.2016
Tiers	2'098	290
Entités publiques non consolidées par le canton	77	49
Entités publiques consolidées par le canton	212	199
Entreprises associées	234	239
Provision pour débiteurs douteux	-51	-50
Total	2'570	727

Les créances douteuses dont la provision varie peu sont réparties selon l'échéancier ci-dessous.

Echéancier des créances en provision au 31.12.2017	Nombre	Poids
< 12 mois	10	6.4 %
12 mois < et < 4 ans	26	48.5 %
4 ans < et < 6 ans	14	9.8 %
6 ans < et < 10 ans	56	25.8 %
>= 10 ans	33	9.5 %
	139	100 %

14. Actifs transitoires

Cette rubrique contient principalement des charges payées d'avance dont, au 31.12.2017, CHF 616'928.- de primes d'assurances et CHF 323'118.- de la part 2018 des abonnements TPG annuels liés aux abonnements annuels P+R.

En milliers de CHF	31.12.2017	31.12.2016
Actifs transitoires	167	186
Charges payées d'avance	1'063	1'038
Total	1'229	1'224

15. Immobilisations corporelles

Année 2017

En milliers de CHF	Parkings PUBLICS	Parkings HABITANTS	P+R	Autres	Construction en cours	Total
Valeur d'acquisition ou de construction						
Situation au 1^{er} janvier	45'142	34'466	119'018	21'536	7'705	227'867
Investissement	332	526	1'349	1'543	793	4'544
Transfert dans l'inventaire	0	7'034	0	0	-7'034	0
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	45'474	42'026	120'368	23'079	1'465	232'411
Amortissements						
Situation au 1^{er} janvier	-21'736	-15'299	-45'201	-16'662	0	-98'898
Amortissements	-1'059	-973	-3'090	-1'714	0	-6'836
Situation au 31 décembre	-22'795	-16'272	-48'290	-18'376	0	-105'733
Valeur nette comptable au 31 déc.	22'679	25'754	72'078	4'703	1'465	126'678

Année 2016

En milliers de CHF	Parkings PUBLICS	Parkings HABITANTS	P+R	Autres	Construction en cours	Total
Valeur d'acquisition ou de construction						
Situation au 1^{er} janvier	45'002	34'316	118'652	19'603	3'688	221'261
Investissement	140	150	366	1'933	4'017	6'606
Désinvestissement	0	0	0	0	0	0
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	45'142	34'466	119'018	21'536	7'705	227'867
Amortissements						
Situation au 1^{er} janvier	-20'707	-14'639	-42'251	-14'767	0	-92'364
Amortissements	-1'029	-660	-2'949	-1'895	0	-6'534
Situation au 31 décembre	-21'736	-15'299	-45'201	-16'662	0	-98'898
Valeur nette comptable au 31 déc.	23'406	19'167	73'818	4'874	7'705	128'970

16. Immobilisations incorporelles

Année 2017

En milliers de CHF	Logiciels	Droit d'usage	Total
Valeur d'acquisition			
Situation au 1^{er} janvier	1'526	1'325	2'850
Achat	18	0	18
Désinvestissement	-32	0	-32
Dépréciation	0	0	0
Situation au 31 décembre	1'511	1'325	2'836
Amortissements			
Situation au 1^{er} janvier	-1'202	-132	-1'334
Amortissements	-99	-66	-165
Situation au 31 décembre	-1'301	-199	-1'499
Valeur nette comptable au 31 décembre	211	1'126	1'337

Année 2016

En milliers de CHF	Logiciels	Droit d'usage	Total
Valeur d'acquisition ou construction			
Situation au 1^{er} janvier	1'349	1'325	2'674
Achat	177	0	177
Vente	0	0	0
Dépréciation	0	0	0
Situation au 31 décembre	1'526	1'325	2'850
Amortissements			
Situation au 1^{er} janvier	-1'094	-66	-1'160
Amortissements	-108	-66	-174
Situation au 31 décembre	-1'202	-132	-1'334
Valeur nette comptable au 31 décembre	324	1'192	1'516

17. Subventions d'investissement

En milliers de CHF	31.12.2017	31.12.2016
P+R Moillesulaz	1'673	1'749
P+R Sécheron	814	832
Total au 1^{er} janvier	2'487	2'582
Nouvelle subvention durant l'exercice	0	0
Subvention soldée durant l'exercice	0	0
Produits différés de subventions d'investissements	-95	-95
P+R Moillesulaz	1'597	1'673
P+R Sécheron	795	814
Total au 31 décembre	2'393	2'487

La présentation des subventions d'investissement au bilan a été modifiée. Au lieu de diminuer les immobilisations corporelles, elles apparaissent désormais dans les engagements à long terme au passif.

18. Prêt et garanties à long terme

Lors de la vente du parking P26 en 2012, la Fondation a consenti un prêt à long terme à l'Aéroport International de Genève (AIG) de CHF 25'693'232.-. L'AIG rembourse la Fondation au moyen d'une annuité. Celle-ci, de CHF 945'000.- la première année, est indexée annuellement au coût de la vie à Genève. Cette annuité se décompose en un remboursement annuel de CHF 389'291.-, qui porte le prêt à 23'552'132.- au 31.12.2017, le solde correspondant aux intérêts.

Les dépôts de garantie de loyer sont de CHF 101'410.- au 31.12.2017.

19. Participations dans des entreprises associées

La Fondation détient 49% de parts d'intérêt dans la société Parking Plaine de Plainpalais SA et 45.36% de parts d'intérêt dans la société Parking Place de Cornavin SA. Le tableau suivant résume les informations financières concernant ces participations.

Montants en CHF	31.12.2017	31.12.2016
Valeur des participations au 1 ^{er} janvier	15'737'270	15'589'057
Part dans le résultat des sociétés associées	922'580	1'328'518
Dividendes et/ou indexation du capital Fondation à éliminer	-1'226'680	-1'177'680
Part des dividendes non distribués	590	531
Correction de la valorisation des propres actions	0	-3'156
Reclassement Propres parts de capital	-33'595	0
Valeur des participations au 31 décembre	15'400'164	15'737'270
<i>Variation</i>	-337'106	148'213
Données financières résumées		
Actifs courants	13'111'408	11'165'179
Actifs non courants	23'571'543	25'686'221
Total des actifs	36'682'951	36'851'400
Passifs courants	3'537'807	2'994'131
Passifs non courants	13'160	9'849
Total des fonds étrangers	3'550'967	3'003'980
Total des fonds propres (avant affectation du résultat)	33'132'984	33'851'899
Part dans les fonds propres des sociétés associées	15'400'164	15'737'270
Total des produits des sociétés associées	12'842'559	13'363'956
Résultat net de l'exercice des sociétés associées	1'953'850	2'815'575
Part dans le résultat net des sociétés associées	922'580	1'328'518
Part des autres éléments du résultat des sociétés associées	-33'006	-2'625
Part dans le résultat global des sociétés associées	889'574	1'325'893

20. Fournisseurs et autres créanciers

La valeur comptable des fournisseurs et autres créanciers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF	31.12.2017	31.12.2016
Fournisseurs	1'304	1'557
Retenues de garanties pour travaux	151	1'054
Institutions sociales	4	-7
Tiers	798	342
Entités publiques non consolidées par le canton	1'587	1'066
Entités publiques consolidées par le canton	1'793	211
Entreprises associées	128	145
Total	5'765	4'367

21. Revenus reçus d'avance

Les revenus reçus d'avance correspondent à des revenus d'abonnements ou de macarons, lissés sur la durée de validité de ces produits. Exceptionnellement, en raison d'une erreur sur une date valeur d'un virement postal tardif, un encaissement n'a pas été affecté aux débiteurs correspondants mais comptabilisé en revenus reçus d'avance.

22. Emprunts et dettes

La dette de la Fondation se compose d'emprunts bancaires et de dettes à long terme.

Les emprunts bancaires sont à taux fixes, avec un remboursement à l'échéance ou un amortissement linéaire. Les deux emprunts avec un remboursement annuel ont une part à court terme de CHF 1.3 mio. Les emprunts sont évalués à leur coût amorti et sont garantis, soit par l'Etat de Genève (Note 28), soit par des cédulas hypothécaires (Note 30). Le coût de ces emprunts est comptabilisé en charge au cours de l'exercice durant lequel il est encouru. Il atteint CHF 132'656.– en 2017 pour un taux d'intérêt moyen de 1.288 %.

Les dettes à long terme du parking du Prieuré sont évaluées selon la méthode du taux effectif, calculé sur la base des revenus nets futurs du parking jusqu'à l'échéance de la concession en 2057, déduction faite des redevances à verser. La dernière estimation de ces dettes induit un gain comptable de CHF 799'972.–. Le nouveau taux d'intérêt implicite calculé au 31.12.2017 égale 1.2035 %.

En milliers de CHF	Taux d'intérêt effectif	Echéance	31.12.2017	31.12.2016
Part à court terme des emprunts bancaires à long terme				
Emprunt BCGe groupé - 4 ans	0.94 %	31.12.2017	0	4'000
Remboursements annuels linéaires				
Emprunt BCGe Sécheron - 10 ans	1.58 %	19.09.2021	800	800
Emprunt BCGe groupé - 8 ans	1.3725 %	31.12.2021	500	500
			1'300	5'300
Emprunts bancaires à long terme				
Remboursement à l'échéance				
Remboursements annuels linéaires				
Emprunt BCGe Sécheron - 10 ans	1.58 %	19.09.2021	2'400	3'200
Emprunt BCGe groupé - 8 ans	1.3725 %	31.12.2021	1'500	2'000
			3'900	5'200
Dettes à long terme (parking du Prieuré)				
Emprunt Ville de Genève (val. nominale 3 mios)	1.2035 %	01.10.2057	3'291	3'938
Emprunt BCGe (val. nominale 1 mio)	1.2035 %	01.10.2057	1'097	1'313
			4'388	5'250
Total			9'588	15'750

23. Provisions et passifs éventuels

Il existe une obligation conventionnelle de remise en état du parking P48 liée au démontage des installations. Cette obligation a été estimée à CHF 100'000.– et provisionnée dans les comptes depuis l'exercice 2007. Au 31.12.2017, la provision semble raisonnablement dotée.

L'Administration Fédérale des Contributions (AFC) a finalement rendu une notification d'estimation relative au contrôle TVA des années 2010 à 2013. L'application de l'approche retenue par l'AFC sur les exercices 2014 à 2017 permet de croire qu'il n'est pas nécessaire de constituer une provision.

La Ville et le canton de Genève se dispute le bénéfice issu du stationnement horodaté sur le territoire de la Ville. La Fondation, prestataire de services, agit en toute conformité en vertu de la convention de gestion ad hoc et du contrat de prestations relatif au contrôle du stationnement établis avec le canton. Bien que ce dernier, l'actuel bénéficiaire, se porte garant pour la Fondation des redevances perçues, il ne peut être exclu que la Ville fasse valoir d'autres prétentions contre la Fondation dans cette affaire.

24. Engagements de prévoyance

L'alinéa a) de l'article 7 du Règlement sur l'établissement des états financiers (D 1 0515) dit: «les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 25». Comme mentionné sous la Note 3, la Fondation ne comptabilise plus le découvert des engagements de prévoyance. Néanmoins, la Note 24 présente la situation financière de la CPEG aussi bien sous l'angle LPP que IPSAS 25 (seulement pour la Fondation). La Fondation est affiliée à la CPEG en tant qu'institution externe et elle possède sa propre échelle des traitements. La fortune de la Fondation n'est pas gérée de manière distincte et est estimée pour la rubrique ci-après 24.4.

24.1 Données de base des assurés de la Fondation

Situations au :	31.12.2017	31.12.2016
Nombre d'assurés :		
Actifs	156	161
Bénéficiaires de pensions	24	22
Total	180	183
Assurés actifs :		
Age moyen	45.39	44
Années d'assurances moyennes	11.99	11
Somme des salaires assurés (en CHF)	10'091'244	10'134'687
Salaire assuré moyen (en CHF)	64'687	62'948
Somme des prestations de libre passage et provisions (en CHF)	22'432'770	24'075'177
Bénéficiaires de pensions :		
Age moyen sans les enfants	65.88	66
Pensions totales versées (en CHF)	471'198	453'991
Somme des réserves mathématiques et provisions (en CHF)	8'024'823	7'892'717

24.2 Base technique CPEG

Tables actuarielles VZ 2010 avec taux d'évaluation de 2.5 % (provision pour risques de pertes techniques et engagement) et un taux de 3 % pour les tabelles techniques.

24.3 Solvabilité globale de la CPEG

	31.12.2017	31.12.2016
Degré de couverture légal (art. 44 OPP2)	61.2 %	57.3 %
Degré de couverture des pensionnés	109.2 %	105.8 %

24.4 Estimation de l'application de la norme IPSAS 25 pour la Fondation*

	31.12.2017	31.12.2016
Valeur actuelle des engagements	-59'688'960	-55'626'942
Juste valeur de la fortune	20'906'372	18'291'971
Valeur actuelle des engagements non couverts	-38'782'588	-37'334'971
Taux d'escompte à la fin de l'année	0.70 %	0.70 %
Croissance moyenne des salaires	1.00 %	1.00 %

* Montants fournis par le service des états financiers du département des finances

25. Autres passifs à long terme

Les indemnités du Service du Stationnement à restituer au canton (art. 17 LIAF) sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles ne donnent pas lieu à un calcul d'intérêt couru non échu à la date de clôture, conformément au contrat de prestations qui lie la Fondation au canton. Au terme du cycle de trois ans de ce contrat, la part restituable des indemnités passe dans les passifs transitoires en vue de son paiement.

En milliers de CHF	31.12.2017	31.12.2016
Indemnités SDS non dépensées		
Excédent ou déficit 2014	0	617
Excédent ou déficit 2015	0	277
Excédent ou déficit 2016	0	388
Total cumulé à restituer à l'Etat après 2016	0	1'282
Excédent ou déficit 2017	776	0
Excédent ou déficit 2018	0	0
Excédent ou déficit 2019	0	0
Total cumulé à restituer à l'Etat après 2019	776	0
Transfert dans Passifs transitoires	0	-1'282
Total	776	0

26. Fonds propres

26.1 Capital

La Fondation bénéficie d'un capital de dotation de CHF 100'000.- du canton, inscrit à son bilan. Ce capital n'a pas subi de variation au cours de cet exercice.

Le capital de dotation de la Fondation donne lieu, depuis l'exercice 2013, à une rémunération forfaitaire sous forme d'une subvention non monétaire de CHF 3'000.-, non comptabilisée.

26.2 Fonds de réserve générale

Les fonds de réserve générale ont été constitués par des dotations complémentaires du canton.

26.3 Fonds statutaires

Les fonds statutaires sont issus des résultats réalisés par la Fondation.

La part des indemnités du Service du Stationnement revenant à la Fondation est acquise uniquement au terme du contrat de prestations.

27. Informations sur les parties liées (IPSAS 20)

Les parties liées se regroupent en 3 classes:

- les entités publiques consolidées (cf. REEF)

par le canton (p.ex. les Transports Publics Genevois);

- les entreprises associées et consolidées par la Fondation (Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA).

27.1 Transactions avec les parties liées

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie sur les comptes de ces entités dont la Fondation a un mandat de gestion.

Il n'y a pas eu de garantie fournie ou reçue pour les créances et les dettes avec les parties liées.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, la Fondation n'a constitué aucune provision pour créance douteuse relative aux montants dus par les parties liées. C'était également le cas en 2016. Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

27.2 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil de Fondation et les membres de la Direction. Leur rémunération globale se présente comme suit:

	31.12.2017	31.12.2016
Conseil de Fondation		
Nombre de personnes	16	16
Rémunération (en milliers de CHF)	192	209
Direction		
Nombre de personnes (EPT)	5	5
Charges de personnel (en milliers de CHF)	1'276	1'254

28. Cautionnement de l'Etat

La Fondation peut bénéficier de la garantie du canton pour certains de ses emprunts bancaires. Cette garantie donne lieu à une rémunération de 1/8%, appliquée dès la mise en place des emprunts. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Fondation ne pas eu recours à cette garantie.

29. Valeurs d'assurance incendie

La somme des valeurs d'assurance incendie des bâtiments par événement est de CHF 262'649'862.– au 8.1.2018 (précédemment CHF 246'479'709.–).

30. Actifs gagés pour garantir des engagements

Le nominal des cédules hypothécaires nanties en faveur de la Banque Cantonale de Genève, créancière de la Fondation, est de CHF 30'100'000.–. Par ailleurs, il existe des cédules hypothécaires libres de CHF 14'750'000.– relatives à divers parkings, déposées dans le coffre de la Fondation.

31. Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture, dont l'impact aurait pu modifier les comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

32. Gestion des risques financiers

Le Bureau du Conseil de Fondation, désigné par le Conseil, est responsable de la définition de la stratégie financière qui est ensuite appliquée par la Direction.

Dans le cadre de son activité, la Fondation des Parkings est exposée à des risques financiers variés, plus précisément au risque de crédit (risque de contrepartie), au risque de liquidité et au risque de marché (risque de taux d'intérêt ou de change). La gestion de ces risques, centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier, a pour objet de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières de la Fondation.

La Fondation ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques.

32.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. La Fondation n'est pas exposée à un fort risque de crédit étant donné que :

- ses disponibilités sont mises à disposition du canton de Genève dans le cadre de la caisse centralisée ou sont placées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées;
- ses créances commerciales sont réparties sur différents clients dont le risque est suivi de manière régulière.

32.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsqu'une entité rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré par le non-recours aux instruments dérivés d'une part, et par le fait que la Fondation fait coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie d'autre part. De par sa situation financière, la Fondation n'escompte pas de difficulté de financement.

32.3 Risque de taux d'intérêts

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Fondation n'est exposée que faiblement au risque de taux d'intérêts, étant donné que :

- ses emprunts sont libellés en taux fixes;
- les dettes du parking du Prieuré ont un taux variable indépendant du marché des taux;
- ses placements sont également effectués à taux fixes.

32.4 Risque de change

La Fondation n'est pas exposée au risque de change, les transactions effectuées en devises autres que le franc suisse étant très limitées.

33. Système de contrôle interne – Evaluation des risques

Conformément aux principes définis par la NAS 890, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers est documenté et vérifiable. Il est adapté aux risques financiers et connu des collaborateurs responsables. Ces derniers, sensibilisés au contrôle, appliquent le système de contrôle interne quotidiennement.

Outre les risques relatifs à l'établissement des états financiers, la Fondation s'est dotée d'une politique et d'un système de contrôle interne exprimés dans le document fondateur «Politique du système de contrôle interne SCI» qui couvre l'ensemble de ses risques. Cette politique a pour but de décrire l'organisation et les activités, d'identifier les acteurs et de définir les rôles et les responsabilités au sein de la Fondation pour s'assurer d'une gestion appropriée du contrôle interne.

L'objectif du SCI est, d'une part, de poser les bases d'une culture de gestion des risques en

développant une compréhension commune des notions et des terminologies employées, et, d'autre part, d'identifier et contrôler les risques par l'intermédiaire de l'organisation suivante :

- le coordinateur SCI, assisté d'une consultante externe, conduit des groupes de travail avec les propriétaires des risques pour la définition et l'évaluation de l'inventaire des risques;
- validation de l'inventaire des risques en séance plénière des propriétaires des risques;
- suivi des actions de réduction des risques;
- validation des risques par le Comité d'audit;
- validation des risques par le Conseil de Fondation;
- restitution des risques majeurs au service du contrôle interne du canton de Genève.

Stéphane Bertossa, Directeur Administration & Finances.

P+R GENEVE-PLAGE



Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de la Fondation des Parkings, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau de variation des fonds propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) et aux dispositions légales et statuts, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la Directive transversale de l'Etat de Genève sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques, à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats pour l'exercice 2017 arrêté au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), aux directives transversales sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et en matière de subvention non monétaire du Conseil d'Etat de Genève, et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Genève, le 5 mars 2018

BDO SA



Matthias Paffrath
Expert-réviseur agréé



Jean-Marc Jenny
Auditeur responsable
Expert-réviseur agréé



T. +41 (0) 22 827 44 90
F. +41 (0) 22 827 48 60
admin@fondation-parkings.ch
www.geneve-parking.ch

Carrefour de l'Etoile 1
CP 1775 - 1211 Genève 26